

Quelques défis fiscaux et sociaux pour la Belgique SA

Amid Faljaoui

L'État fédéral a quelques défis à relever pour les mois et années à venir. Notamment sur le plan économique et social. Notre rubrique Tendances en a relevé trois parmi tant d'autres. Mais les solutions évoquées ont le mérite de donner un éclairage original sur cette problématique complexe. Bien entendu, elles ne sont là que pour susciter le débat.

1. Adapter les pensions à l'espérance de vie ?

Cela ne fait jamais plaisir à entendre car on espère tous devenir un jour un peu plus vieux et en bonne santé et, bien entendu, on espère tous avoir une pension décente. Or, le problème, c'est que cela sera de moins en moins simple. Le dernier rapport du comité d'étude sur le vieillissement vient encore de le démontrer. Le coût du vieillissement de la population belge sera supérieur aux prévisions, les experts ont démontré qu'il y aura un surcoût pour les années à venir.

En fait, ce surcoût s'explique essentiellement par des ratapages, il y a le fait que l'on ait accordé un bonus pension aux bénéficiaires de la pension minimum garantie, il y a le fait que l'État a repris les paiements des pensions des employés de la SNCB et puis il y a aussi la légère revalorisation de la pension des indépendants.

Toutes ces mesures coûtent de l'argent en effet, mais le drame, c'est qu'elles ne sont pas suffisantes. Les experts le reconnaissent, malgré le relèvement de 14 % en décembre 2006, la garantie de revenu aux personnes âgées n'atteint toujours pas le seuil de pauvreté !

En fait, il faut être clair. Non seulement la population active ne sera pas suffisante pour assurer le nombre très élevé de pensionnés – cela tout le monde le sait déjà –, mais ce qui aggrave ce dossier, c'est que l'espérance de vie des Belges a aussi augmenté. Entre 1960 et 2000, le temps passé à la retraite est passé de 8 ans à 20 ans, c'est donc en soi une bonne nouvelle sauf pour nos finances publiques.

Alors bien entendu, il y a plusieurs pistes pour trouver une solution à ce problème. La dernière piste évoquée par un économiste belge consiste à s'inspirer du modèle suédois. En fait, en Suède, on adapte les pensions à l'espérance de vie. Le gouvernement suédois dit en substance aux citoyens : si vous voulez continuer à bénéficier de votre pension et tenant compte que vous vivrez plus longtemps, il faudra travailler plus longtemps. En d'autres mots, en Suède, tous les ans, l'espérance de vie est allongée et tous les ans, l'âge de la pension est reculé. C'est étonnant, mais c'est accepté par les Suédois. En revanche, il est difficile de savoir si, en Belgique, un homme politique osera proposer une telle solution.

2. La fiscalité immobilière, frein à l'emploi en Belgique ?

Et si, pour favoriser l'emploi en Belgique, il fallait passer par la réduction des droits d'enregistrement sur les habitations ? C'est plus qu'une question, c'est carrément une proposition ! En l'occurrence, celle de Jean Hindriks, économiste de l'Université catholique de Louvain.

Chacun le sait, l'une des raisons du chômage en général est l'absence de mobilité. Jusqu'à présent, les raisons les plus souvent avancées pour justifier cet immobilisme étaient liées à l'absence de connaissance du néerlandais ou de toute autre langue étrangère. En fait, l'intérêt de la question de Jean Hindriks est qu'il ajoute une nouvelle raison : la fiscalité immobilière.

Il faut savoir qu'en Belgique, les coûts liés aux droits d'enregistrement et autres frais de notaire s'élèvent environ à 18 % du coût total de l'habitation, à comparer aux 4 % à peine en vigueur dans d'autres pays, le plus souvent anglosaxons.

Pour l'économiste louvaniste, ce sont ces 18 % de frais qui sont un obstacle à la mobilité des gens, et en particulier des chômeurs. La meilleure preuve, c'est qu'en Belgique, les navetteurs sont très nombreux : 12 % à 13 % des Belges de 15 à 64 ans. C.Q.F.D. ?

3. Instaurer un bouclier fiscal ?

En Belgique, les hommes et les femmes politiques ont l'habitude de regarder vers nos voisins français ou hollandais pour s'inspirer de l'une ou l'autre idée. La dernière en vogue est celle du bouclier fiscal chère à Nicolas Sarkozy.

En France, l'idée du bouclier fiscal consiste à plafonner les impôts payés par un contribuable à 50 %. Si, par malchance,

le montant à payer devait être plus élevé, cet excédent est remboursé. En réalité, c'est évidemment un peu plus complexe, mais l'idée de base est bien là. C'est la raison pour laquelle l'avocat-fiscaliste Jean-Pierre Bours, également auteur d'une chronique très lue, s'interroge : pourquoi ne ferait-on pas de même en Belgique ?

Ce bouclier fiscal existe déjà chez nous, me direz-vous. Avec la réforme fiscale, le taux marginal à l'impôt des personnes physiques a été porté à 50 % au maximum. C'est vrai, à ceci près que ce taux est fédéral. Lorsqu'on compte les centimes additionnels de certaines communes, on dépasse allègrement les 55 % !

Ce débat sur le bouclier fiscal a au moins un mérite : il pose la question de la solidarité entre citoyens. Jusqu'où est-on prêt à travailler pour l'État, c'est-à-dire en quelque sorte pour les autres ? En filigrane, une autre question se pose : à partir de quel taux l'impôt devient-il une spoliation ou est-il ressenti comme tel ?

La réponse, c'est le fameux Tax Freedom Day, ou si vous voulez (en mauvais anglais), le « jour de la libération fiscale ». En Belgique, si l'on tient compte de l'ensemble de la fiscalité et de la parafiscalité, le Tax Freedom Day, c'est-à-dire le jour où l'on cesse de payer des impôts pour la collectivité et où l'on commence à gagner de l'argent pour soi, c'est le 10 juin.

En guise de comparaison, le Tax Freedom Day aux États-Unis est le 30 avril et, en Australie, le 21 avril, ce qui est quand même mieux que le 10 juin. Les esprits chagrins diront que, dans ces pays, la couverture sociale n'est pas la même. Peut-être, mais cette notion de bouclier fiscal démontre que l'impôt est jugé parfois abusif. Au point que même le législateur se sente obligé de mettre des limites. Un paradoxe intéressant. •